



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

| | |
|---------------|---|
| Auteur | Jasmine Ballay (suppl.), PLR, Marcel Delasoie, PLR, Serge Métrailler, PDCC et François Pellouchoud, UDC |
| Objet | Des commissions extraparlimentaires transparentes |
| Date | 14.12.2015 |
| Numéro | 6.0055 |

Les postulants relèvent que l'Etat peut traditionnellement s'entourer d'experts ou nommer des commissions extraparlimentaires et que ces dernières jouent un rôle de plus en plus important et ce dans tous les domaines.

Comme leur importance tend à croître et qu'elles orientent l'activité de l'Etat selon les postulants, ils demandent qu'elles soient contenues dans un registre avec au minimum la date de la création des commissions, leur mission ainsi que leur composition. Ce registre devrait être publié sur le site internet du canton.

Le Conseil d'Etat comprend les préoccupations des postulants et s'autorise à y répondre comme suit.

Toutes les commissions extraparlimentaires se trouvent déjà sur le site internet de l'Etat du Valais sous : administration / département et services / présidence. Elles sont réparties par département et présidence. Chaque commission contient sa composition. Le Conseil d'Etat se permet d'ajouter qu'à chaque législature toutes les commissions sont contactées et leur composition est revue.

Le Conseil d'Etat est en revanche de l'avis que l'indication de la mission pour toutes les commissions n'est pas utile, l'énoncé de chaque commission étant clair.

Conséquences sur la bureaucratie : néant

Conséquences financières : néant

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : néant

Conséquences RPT : néant

Il est proposé l'acceptation du postulat parce que déjà réalisé.

Sion, le 6 avril 2016